

## **Conseil Municipal 17 DECEMBRE 2008**

**1 Ordre de virement section de fonctionnement**

**2 Renouvellement des contrats de travail du Personnel.**

**3 Prévisions travaux 2009**

**4 Autorisation de dépenses Budget 2009**

**5 Divers**

- ❖ **Communauté de Communes du Pays Naborien**
- ❖ **Commissions Communales**
- ❖ **Subvention Pacte 57 programme 2009-2011**
- ❖ **Critères d'attribution des subventions 2009 aux associations**
- ❖ **Formation des élus –Programme 2009**
- ❖ **Recensement de la population (Document INSEE)**
- ❖ **Gestion du Foyer**
- ❖ **Indemnité de sinistre**
- ❖ **Convention RTE**
- ❖ **Communiqué du Collectif des Associations des Commerçants Artisans**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 17 DECEMBRE 2008.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude - M. MULLER Serge - Mme TALAGA Joëlle - M. SENSER Gérard –  
M. MONTALBANO Jean-Pierre – Melle WEINACKER Angèle - M. GERARD Michel –  
M. MATZ Jean-Pierre - M. CLAMME André - - M. BIEGEL Fernand

**Absents excusés :** Mme DE GOBBI Sarah- M. PENNERAD Pascal- Mme MULLER Mireille -  
Melle PICQ Anne-Louise

**Procuration :** Mme DE GOBBI Sarah donne pouvoir à M. GERARD Michel  
M. PENNERAD Pascal donne pouvoir à M. BALLEVRE Jean-Jacques  
Mme MULLER Mireille donne pouvoir à M. SENSER Gérard

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

## 1° Monsieur le Maire propose de rajouter le point supplémentaire à l'ordre du jour

### Virements

| <u>OBJET</u> | <u>Diminution sur crédits déjà alloués</u> |               | <u>Augmentation des Crédits déjà alloués</u> |               | <u>OBSERVATIONS</u>       |
|--------------|--|---------------|--|---------------|---------------------------|
|              | Chapitre article                           | Montant       | Chapitre article                             | Montant       |                           |
|              | 022  | 200.00        |  |               | <u>Dépenses imprévues</u> |
|              |  |               | 665  | 200.00        | <u>Escomptes accordés</u> |
|              |  |               |  |               |                           |
| <b>total</b> |  | <b>200.00</b> |  | <b>200.00</b> |                           |
|              |  |               |  |               |                           |

## 2° Renouvellement des contrats de travail du Personnel

### **« Adjoint Administratif »**

L'attention du Conseil Municipal est appelée sur la mise à jour du dossier concernant l'adjoint administratif non titulaire pour lequel il convient de renouveler son contrat. Selon l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, « les agents recrutés conformément aux quatrième, cinquième et sixième alinéas sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction express. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans. Si, à l'issue de la période maximale de six ans mentionnée à l'alinéa précédent, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Un contrat à durée indéterminée a été conclu à raison de 17h30 par semaine à compter du 01/01/2009.

### **« ATSEM »**

L'attention du Conseil Municipal est appelée sur la mise à jour du dossier concernant l'ATSEM non titulaire pour lequel il convient de renouveler le contrat d'engagement pour une durée déterminée de 3ans renouvelable à raison de 32h00 par semaine à compter du 01/01/2009.

## 3° Prévisions travaux 2009

- ❖ Réfection de la route vers la Nied
- ❖ Chemins de randonnées
- ❖ Porte de L'Eglise + Plancher Clocher
- ❖ Porte de garage logement communale école
- ❖ Aménagement des garages communaux

- ❖ Aménagement salle informatique Mairie
- ❖ Ordinateur portable pour Mairie + destructeur de papier
- ❖ Rénovation abris bus
- ❖ Installation de bancs
- ❖ Etude de l'aménagement du chemin allant au CAT
- ❖ Etude de l'amélioration de la circulation CD 22

#### **4° Autorisation de dépenses Budget 2009**

Monsieur le Maire expose :

Lorsque le budget n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, le maire peut engager et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente. Le maire peut également engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, à la condition de bénéficier d'une autorisation du conseil municipal. Cette limitation ne porte pas sur les annuités de remboursement du capital des emprunts venant à échéance avant le vote du budget, que le maire peut librement rembourser sans autorisation préalable. L'ensemble des dépenses ainsi anticipées sont ensuite reprises dans le cadre du budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses comme le précise le texte ci-dessus

#### **5° Divers**

**Les membres du Conseil Municipal ont été informés sur les différents points ci-dessous :**

- ❖ Communauté de Communes du Pays Naborien
- ❖ Commissions Communales
- ❖ Subvention Pacte 57 programme 2009-2011
- ❖ Critères d'attribution des subventions 2009 aux associations
- ❖ Formation des élus –Programme 2009
- ❖ Recensement de la population (Document INSEE)
- ❖ Gestion du Foyer
- ❖ Indemnité de sinistre
- ❖ Convention RTE
- ❖ Communiqué du Collectif des Associations des Commerçants Artisans
- ❖ Association des piégeurs de la Moselle

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**

**ALTVILLER Le 22 décembre 2008**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**